



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie CELTON, Première Adjointe

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 05 juin 2025

Étaient présent(e)s : Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE⁽¹⁾, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Philippe REYNAUD Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : André MOLINO par Sophie CELTON, Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS, Carole ALBOREO par Jérémy MARTINEZ, Bertrand CONNIN par Patrick MAGRO

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Anne OLIVERO, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250612-01-06-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025

Publication : 18/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Partie après le vote de la question n°13



DELIBERATION N°01.06.2025

OBJET : FINANCES COMMUNALES - Vote du Compte Financier Unique du budget principal - Exercice budgétaire 2024.

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n°05.06.2023 du 1^{er} juin 2023, le passage de la M14 à la M57.

Le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 et l'article L.2121-14 qui prévoit les mesures suivantes :

- L'élection du président de séance ;
- La sortie de Monsieur le Maire de la salle du conseil municipal lors du vote, en précisant que Monsieur le Maire peut assister aux débats ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 19 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du Compte Financier Unique et sa généralisation.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sophie CELTON, Première adjointe, hors la présence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter et résumer le Compte Financier Unique relatif à l'exercice budgétaire 2024,

Après avoir constaté les résultats comptables dudit exercice, qui sont résumés dans les documents ci-annexés,

Après avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le Maire, sur le compte dressé par celui-ci et le comptable public, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT

A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice budgétaire 2024 de la commune de Septèmes-les-Vallons.

ARRÊTE définitivement les résultats comptables de l'exercice considéré.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



La Première Adjointe,

Sophie CELTON